

# ARRETE MUNICIPAL DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT COMMUNE DE BIELLE (64)

TRAVAUX DE REFECTION DE TOITURE  
27 rue du Bénou

Le Maire de BIELLE,

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales complétée et modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 ;

**Vu** le Code de la Route et notamment les articles R110.1, R 110.2, R411.8, R411.18 et R411.25 à R411.28 ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213.1 et L2213.16 ;

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

**Vu** la demande de la Société FERNANDES Gérard (1 place Bareille – 64000 PAU) reçue le 6 septembre 2021 d'effectuer des travaux de réfection de toiture au 27 rue du Bénou à partir du lundi 20 septembre 2021 pour une durée de 6 semaines ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement de véhicules durant cette période.

## **ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** A partir du 20 septembre 2021 et jusqu'au 29 octobre 2021, la Société FERNANDES Gérard est autorisée à effectuer des travaux de réfection de toiture au 27 rue du Bénou avec mise en place d'un échafaudage sans blocage de rue du Bénou.

**ARTICLE 2 :** La signalisation de restriction sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 6 Novembre 1992.

La signalisation de restriction et de protection du chantier sont à la charge et sous la responsabilité du demandeur.

**ARTICLE 3 :** Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie de BIELLE, sera transmise à :

- la Société FERNANDES Gérard
- Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de LARUNS

Fait à BIELLE, le 15/09/2021

**Le Maire,**  
Jean MONTOULIEU

